

La forêt française 1912/2012 (premiers éléments)

Les travaux en cours¹, en complément de ce que l'IFN-IGN avait présenté en décembre 2012, montrent un certain nombre de données allant parfois à l'encontre des idées reçues et de nature à éclairer les décideurs.

Les travaux en cours, à partir desquels ont pu être établis deux tableaux généraux, 90 tableaux départementaux et deux cartes doivent être encore approfondis et mis au net, mais des faits saillants peuvent d'ores et déjà être relevés.

1/ En un siècle la surface forestière française s'est accrue de 60%, soit + 16% pour les forêts publiques et + 80 % pour les forêts des particuliers.

11- La variation des surfaces relevant du régime forestier n'est donc pas négligeable, et mérite une analyse plus fine ; plusieurs facteurs ont joué :

a/ pour le domanial :

- acquisitions de forêts (Chambord, agrandissement du massif de fontainebleau, Arc en Barrois, etc...),
- application du Régime forestier dans certains départements...
- créations de forêts de protections (environ 250 000 has au cours du XXème siècle)protection,

b/ pour le communal :

- règlement de (très vieux) contentieux avec les communes (cas de l'Ariège), d'où le transfert d'environ 30 000 has du domanial au communal
- soumission au RF de biens antérieurement non soumis,
- rectification de frontière avec l'Italie (1947)

12- L'extension des forêts des particuliers est beaucoup plus importante. Certes la base de comparaison 2012 pose problème, dans la mesure où un écart substantiel subsiste entre les données Agreste et les données IFN : il s'agit d'un problème de définition finalement facile à circonscrire et qui ne modifie pas les ordres de grandeur.

Cette extension est pour l'essentiel localisée dans un « grand Sud-Est », ce qui traduit surtout l'effet d'une déprise agricole non contrôlée.

2/ l'analyse de la structure des forêts des particuliers montre clairement que depuis la première enquête du SCEES (1976) l'administration s'est (ou a été) fourvoyée.

Dire que la forêt s'est morcelée parce que le nombre de propriétaire a doublé est à l'évidence absurde, puisque la surface a également quasiment doublé (+ 80%). Comme il semble que les chiffres de Daubrée n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation systématique, il convient de

¹ Mission n° 14064 du 22 mai 2014

les examiner attentivement. La stratification des deux séries statistiques n'est pas la même, mais on peut cependant regrouper trois catégories comparables : les propriétés de 0 à 10 has, celles de 10 à 100 et celles de plus de 100 has. Pour les deux dernières catégories, les résultats sont clairs :

- les forêts de plus de 100 has passent de 2 158 000 has en 1912 à 2 775 200 en 2012, et le nombre de propriétaire de 8000 à 10700, donc la surface moyenne est stable de 270 à 254 has ;
- les forêts de 10 à 100 has passent de 2 225 350 has à 3 922 300 has et le nombre de propriétaires passe de 75 000 à 160 000, pour une surface moyenne en baisse de 29,8 ha à 23,5 has

3/ le niveau de prélèvement est globalement France entière de l'ordre de 50 %, dont 85 % pour le domanial, 71% pour le communal et donc moins de 50% pour les particuliers. Pour ces derniers, si on tient compte du massif des Landes où le taux de prélèvement est de 100%, le taux effectif est de l'ordre de 35%. Une analyse plus détaillée montre qu'en fait dans les extensions forestières du XXème siècle les prélèvements sont très faibles, voire nuls. (Y compris une faible autoconsommation, puisque l'on est dans des espaces ruraux désertifiés.)

		PRODUCTION BRUTE	PRELEVEMENT	MORTALITE
Domanial	Résineux	3,9	2,7	0,3
	Feuillus	5,2	3,7	0,2
	Total	9,1 ± 0,6	6,3 ± 1,0	0,5
Communal	Résineux	6,2	3,5	0,5
	Feuillus	8,0	4,4	0,6
	Total	14,2 ± 0,7	7,9 ± 1,4	1,0
Privé	Résineux	25,7	15,4	2,5
	Feuillus	41,6	12,2	4,4
	Total	67,2 ± 1,7	27,6 ± 2,8	6,9
ensemble		90,5 ± 1,9	41,8 ± 3,2	8,4

Les chiffres par département montrent toutes forêts confondues que les dix départements où le taux de prélèvement est le plus élevé sont : la Gironde et les Landes, cinq départements de l'Est du fait de l'importance historique des forêts publiques gérées selon des aménagements, les Deux-Sèvres et le Nord, et enfin la Nièvre par l'effet de la création de la scierie de Sougy en 1988.

4/ Si on considère une situation intermédiaire, celle du début des années 1980, la question était alors de savoir si les ressources forestières françaises permettaient quantitativement de d'assurer l'approvisionnement des restructurations industrielles nécessaires, y compris des augmentations de capacité de production induites par la modernisation des sites existants, voire la création de nouveaux sites (Tarascon en 1980, Golbey en 1988).

Les résultats du premier cycle de l'inventaire indiquaient un accroissement biologique d'environ 65 millions de m³, pour des volumes commercialisés de 32 millions de m³, compte-tenu de la différence des unités et de la nécessaire prise en compte de l'autoconsommation, la récolte réelle en « bois-fort » était estimée à un peu plus de 40 millions de m³, ce qui laissait une marge substantielle pour le développement des capacités

industrielles (étant ici rappelé que l'équivalent bois-rond du déficit commercial de la filière-bois française est de l'ordre de 10 millions de m³).

En outre il était aisé de faire des projections sur l'évolution de la production à venir, ainsi une étude de la direction des forêts montrait en 1982 que par le seul impact des reboisements du FFN l'offre potentielle de bois résineux allait augmenter fortement au début du XXI^{ème} siècle, soit une augmentation d'au moins 15 millions de m³. Le même raisonnement pouvait s'appliquer aux essences feuillues, (extensions forestières et vieillissement de taillis qui rentraient ainsi dans une phase de production maximale à l'hectare) ce qui est confirmé aujourd'hui par les chiffres de l'IGN-IFN.

Les données d'aujourd'hui confirment donc de façon indiscutable les estimations antérieures fondées sur les premières publications de l'IFN et les recoupements avec d'autres statistiques pour apprécier la récolte effective. Cela étant, il est certain que la mesure directe du prélèvement permet de mettre un terme à quarante ans de débats oiseux sur ce sujet.

Surtout, force est de constater que depuis 25 ans alors que l'offre de bois potentielle augmentait fortement et de façon parfaitement prévisible et prévue les débouchés industriels après avoir stagné au niveau atteint à la fin des années 1980 sont tendanciellement en baisse.

*
* *

A partir de ces quelques points plusieurs remarques peuvent d'ores et déjà être faites au regard :

I. des aspects environnementaux :

Il est clair qu'une situation où globalement le taux d'exploitation de la forêt est de l'ordre de 50% n'est pas une situation « durable » au sens actuel de ce terme. Un tel niveau de sous-exploitation conduit inéluctablement à une dégradation de la forêt, et en zone méditerranéenne à un accroissement du risque d'incendies. Une forêt vieillie non seulement ne joue plus son rôle de fixation dans le cycle du carbone, mais elle relache du carbone et du méthane (par décomposition du bois). Le Président François Mitterrand expliquait lors d'un dialogue radiodiffusé avec Marguerite Duras : *"quand la forêt n'est plus entretenue... les espèces nobles disparaissent... et comme la mauvaise monnaie chasse la bonne, la mauvaise forêt chasse la bonne"*².

La disparition du FFN a un effet négatif à long terme sur les cycles de production de bois résineux.

Les extensions forestières par enrichissement incontrôlé ont des effets pervers, tel que fermeture des paysages dans les vallées vosgiennes et surtout augmentation du risque d'incendie en zone méditerranéenne.

II. des aspects économiques :

² Sur France-Culture, le 19 mars 1986, texte a depuis été repris dans une publication plus générale « *Les entretiens de la rue Dupin* », Gallimard, 2006.

l'équivalent bois-rond de notre déficit commercial représente en fait à peine 20 % du volume théoriquement disponible dans les forêts françaises. Il convient donc de distinguer plusieurs objectifs, en effet dans notre déficit commercial trois tiers sont à considérer : Le bois matériau, essentiellement les sciages résineux importés de Scandinavie, le bois matière première, la pâte à papier et les papiers et cartons , enfin l'ameublement.

Le cas de l'ameublement constitue en soi un sujet socio-culturel, distinct de la filière-bois. Une des difficultés pour les autres industries du bois est leur niveau élevé d'intensité capitalistique : de 1,5 à 2 pour les sciages à 4/5 pour la pâte à papier

III. des aspects statistiques :

Il est certain que la mesure directe des prélèvements par l'IGN permet de mettre un terme à des débats qui n'avaient que trop duré.

Cela étant, il apparaît que la complexité des problèmes d'unités est trop souvent mal connue et mal comprise, d'où une source de confusion. Il est regrettable que les responsables n'aient pas mieux tenu compte de ces données, ce qui a eu pour effet secondaire que les séries statistiques en sont pas toujours suivies, ce qui n'est pas sans incidence sur une connaissance précise du milieu.

Le cas de l'Alsace-Moselle est un exemple parmi d'autres. L'administration ne paraît pas disposer de données permettant de compléter l'inventaire Daubrée sur ce point. La mission a eu la chance de découvrir une publication de 1920 qui permet de combler cette lacune.

IV. des aspects juridiques :

Cette extension massive des surfaces forestières conduit à s'interroger globalement sur la façon dont est traitée l'interface agriculture/forêt :

- le contrôle des défrichements et les processus nouveaux de contrôle de l'artificialisation des terres : deux procédures à rapprocher.
- Les procédures relatives aux terres incultes, manifestement inutilisées et probablement en l'état inutilisables.
- L'aménagement foncier également inutilisé, même dans des procédures « a minima » qui n'ont pour but que de faciliter les mutations de petites parcelles.
- L'agroforesterie et la prise en compte des arbres isolés : rien n'a été fait depuis la loi paysage de 1993 qui a permis un quasi arrêt des arrachages de haies et une relance de leurs plantation.
- Le rôle et les missions du CNPF